



## Nom d'un second de famille

-----  
Par Stephane57

Bonjour,  
Je voudrais savoir s'il était possible de rajouter un second nom à mon nom ? je m'explique.  
Le nom de mes grands parents et arrière grands parents était Sunseri Pirota et au fil du temps c'est devenu Sunseri.  
Ma question est ce que je peu rajouté le nom de Pirota a la suite de Sunseri.  
Cordialement  
Stéphane Sunseri.

-----  
Par florian15

Bonjour,  
Il me semble que cette Loi répond à votre demande ; formez cette requête la faisant valoir auprès du Juge concerné qui détient l'appréciation souveraine :

Premier alinéa de l'article 43 de la Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985, d'une version consolidée au 01 janvier 2018 énonce que :

"Toute personne majeure peut ajouter à son nom, à titre d'usage, le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien".

Cordialement.

-----  
Par Stephane57

Bonjour,  
Auprès de quel Juge faut il que je m'adresse ?  
Stéphane.

-----  
Par florian15

Bonjour,  
La modification d'un nom demande une procédure et à cet effet renseignez-vous auprès du greffe du TGI de votre domicile qui probablement vous indiquera d'adresser votre requête auprès de la Direction des Affaires Civiles du Ministère de la Justice.

-----  
Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87  
<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.  
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87